



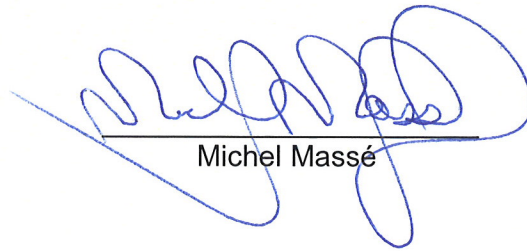
# Papiers White Birch<sup>MC</sup>

## AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, Michel Massé, Vice-Président Contrôle et Administration, 2 Chemin de Montréal Ouest, Gatineau, Québec, affirme solennellement ce qui suit:


1. J'ai pris connaissance de la réponse d'Hydro-Québec Distribution à la question 4.3 de la demande de renseignements no. 1 de la Régie de l'énergie dans le dossier tarifaire 2013-2014 (R-3814-2012).
2. Cette réponse divulgue de l'information relative à la consommation énergétique de l'usine Stadacona S.E.C. et/ou S.E.C. Stadacona WB de Papiers White Birch.
3. Il s'agit d'une information de nature confidentielle en raison de son caractère commercial et stratégique, tant pour l'entreprise que ses concurrents.
4. En particulier, cette information constitue un indicateur direct de la production de Stadacona S.E.C. et/ou S.E.C. Stadacona WB et de la manière de mener ses opérations.
5. La divulgation de cette information affecterait la position concurrentielle de Stadacona S.E.C. et/ou S.E.C. Stadacona WB en donnant accès à cette information stratégique à ses concurrents.
6. Stadacona S.E.C. et/ou S.E.C. Stadacona WB a toujours traité cette information de façon confidentielle et, à cet effet, a toujours limité le nombre de ses propres employés qui ont pu avoir accès aux données; dans le cas de tierces parties, celles-ci ne peuvent y avoir accès qu'après avoir souscrit à un engagement de confidentialité.
7. En conséquence, Stadacona S.E.C. et/ou S.E.C. Stadacona WB requiert à ce que HQD s'engage à respecter la confidentialité des informations relative à la consommation de ses usines et fasse tous les efforts requis pour assurer que la confidentialité des données soit préservée.
8. Stadacona S.E.C. et/ou S.E.C. Stadacona WB demande à la Régie de se prévaloir des dispositions de l'article 30 de sa loi constitutive pour interdire toute divulgation de la réponse 4.3 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie de l'énergie déposée sous pli confidentiel.
9. Tous les faits allégués au présent document sont vrais.

Et j'ai signé à Gatineau, ce 17ieme jour d'Octobre 2012



Michel Massé

Déclaré solennellement devant moi à Gatineau  
ce 17 octobre 2012



Commissaire à l'assermentation